



CARNET DE ROUTE

Année scolaire

2026-2027



**Ecole Fondamentale
Maternelle et Primaire
En classes verticales :
Accueil/M1 - M1/M2 - M2/M3
P1/P2 - P3/P4 - P5/P6**

Avenue Saint Pie X, 5
1340 OTTIGNIES – L.L.N

Tél : 010/41.45.98

Email : direction@ecolestpiex.be

<http://www.ecolestpiex.be>

MOT DE LA DIRECTION.

Chers parents,

Voici une nouvelle année scolaire qui commence.

Nous nous réjouissons de la vivre avec vos enfants.

Je vous la souhaite riche, épanouissante, remplie de progrès et de fiertés.

Nous attendons de vos enfants qu'ils fassent le mieux possible, pas qu'ils soient les plus forts en tout.

L'apprentissage, c'est aussi se tromper.

Laissons-les apprendre de leurs erreurs.

Soyons-là pour les accompagner positivement, pour les encourager, pour les féliciter.

Voici le carnet de route, l'outil **indispensable**, qui regroupe une multitude d'informations.

Merci d'en prendre connaissance avec attention, d'en prendre note dans vos agendas et d'en partager certaines avec vos enfants.

Pour les habitués, les nouveautés ont été mises en bleu.

Il en va du bon fonctionnement de l'école.

Implication, goût de l'effort, exemplarité, bienveillance et communication : faisons, tous, de ces quelques mots phares, nos devises communes.

Chacun de nous vise le meilleur pour vos enfants – nos élèves.

Aidons-les à bien grandir, en groupe, à St Pie X, une école qui crée des souvenirs, des amitiés et qui donne envie d'apprendre.

Lucie Cuyx

Directrice

Table des matières

L'école St Pie X et ses équipes

ASBL / PO / Equipe pédagogique	4
Equipe d'accueil / Concierge / Logopèdes / Association de Parents.....	5
Comité des fêtes	6

La vie de l'école

Conseil de participation / Vie de l'école / Communication / Liste des contacts	8
Horaire des cours	9
Absences	10
Activité et services	11
Etude et garderie / Tenue vestimentaire / Accidents.....	12
Environnement / Circulation aux abords de l'école	13
Ephémérides / Conférences pédagogiques / Classes de dépaysement	15
Information gratuité scolaire.....	16
Estimation des frais scolaires.....	18
Inscription aux services.....	19
PMS	20
PSE.....	21

L'ECOLE ST PIE X ET SES EQUIPES

A.S.B.L. ECOLE SAINT PIE X. POUVOIR ORGANISATEUR.

Au 24 août 2026, le conseil d'administration est composé de

Présidente : Mme Goset Laperche Joëlle.

Trésorier : Mr Jean-Luc Van der Schueren.

Administrateurs : Mme Cluckers Geneviève, Mme Crepin Marie-Agnès,
Mme Dascotte Anne-Françoise, Mme Pirard Laetitia, Mr Coppée Olivier, Mr Lecat Vincent,
Mr Van de Vijver Jean-Paul.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT AU 25 août 2025

Directrice : Mme. Lucie Cuyx.

Mme Cuyx reçoit tous les jours, sur rendez-vous.

En cas d'urgent, contactez le secrétariat.

Maternelles :

Mmes Amélie Jakab, Hélène Tassin, Bérengère Tillieux, Frédérique Wittouck, Mr Ludovic Henrotte.

Puéricultrice : Mme Kelly Martin (remplaçante de Mme Nathalie Van Grinderbeek).

P1/P2 :

Mmes Christine Druart, Claire Leyssens, Aurélie Morlot, Anne Catherine Rousseau.

P3/P4 :

Mmes Valérie Fontaine, Katia Hardman, Lucie Morsa.

P5/P6 :

Mmes Sabine Dechef, Brigitte Fortpied, Claire Leyssen, Delphine Vidick, Mr Adrien Cupers.

Animatrice de religion :

Mme Donatienne Meert.

Professeurs de gymnastique, natation et de Psychomotricité :

Mme Amandine Lemal, Mrs Maxime Zeidler, Quentin Mesdach.

Professeurs de néerlandais

Mme Valérie Bocken.

Professeur d'anglais

Mme Delphine Vidick.

Professeurs pour les heures A.P. et de soutien

Mmes Dominique Delatinne, Delphine Vidick, Claire Leyssens, Pauline Stenuit.

Néerlandais de M1 à P2

ASBL "Ecole de langues".

SECRETARIAT

Mmes Laurence Debeuf, France-Anne Rigau.

PERSONNEL D'ACCUEIL

(Matin – midi – après 15H30, mercredi après-midi et le vendredi 14h30)

Educatrice : Mme Cremer Sabine

Accueillantes : Dequanter Isabelle, Eperjessy Martine, Rebecca Baton, Roland Nadine, Olivia Herbigniaux. Nous cherchons actuellement à renforcer notre équipe d'accueillantes par du personnel bénévole. Faites-vous connaître si vous êtes intéressés.

CONCIERGERIE

Mme Roxanne

Tél : 010/41.54.18

LOGOPEDES

- Mme I. Demeyer (0474/659440) demeyer.isabelle@gmail.com

- Mme B. Dubois (0494/873044) dedettedubois@gmail.com

Les traitements de logopédie sont dispensés dans les locaux proches de l'école, à la demande et à charge des parents concernés.

L'ASSOCIATION DES PARENTS (A.P.)

Association des parents (AP)

L'association des parents, c'est le lieu où chaque parent peut contribuer à rendre l'école encore plus accueillante, solidaire et dynamique.

Notre mission ? Agir ensemble pour le bien-être de tous les enfants, en portant des projets qui reflètent nos valeurs communes.

Comment ? En nous mobilisant aux côtés de tous les acteurs de l'école (équipe pédagogique, éducative, direction, pouvoir organisateur, comité des fêtes...) avec énergie, esprit d'équipe et créativité !

Concrètement, on fait quoi ?

- **Accueil et convivialité** : café de rentrée, apéro interculturel
- **Représentation et solidarité** : conseils de participation, fonds de Solidarité
- **Accompagnement et information** : transitions scolaires, conférences
- **Animation** : stand à la fancy-fair

Notre réseau de parents-relais

Pour renforcer les liens entre les familles, l'école et l'AP, nous avons mis en place un réseau de parents-relais – des délégués par classe, bénévoles et essentiels !

Leur rôle ?

- Relayer vos questions et suggestions vers l'AP
- Faciliter l'organisation (ex : trouver des volontaires pour des activités)
- Créer du lien (ex : organiser des moments de rencontre entre parents)

À noter : le parent-relais n'est ni un médiateur pour les conflits individuels, ni un représentant élu.

Objectif : renforcer notre communauté et faciliter la participation de tous !

Rejoignez-nous !

Nos réunions : 1 fois/ 6 à 8 semaines à 20h30 (en présentiel ou en visio)

Lieu : salle de réunion de l'école (au-dessus du bureau de la directrice)

L'assemblée générale de rentrée (moment clé pour façonner l'année ensemble) se tiendra **au réfectoire le 29 septembre 2026** (heure à confirmer)

Une idée ? Une question ? Contactez-nous via vos parents-relais ou par mail: ap@ecolestpiex.be

Tous les parents sont les bienvenus – votre voix compte !

Membres du comité de l'AP (2026-2027) :

- Laurent Hedges (Emma P5, Elena P2) - *président*
- Cécile Delfosse (Lucie P2, Lise M2) – *co-trésorière*
- Aurélie Guilliams (Léa M3, Lucie M1) – *co-trésorière*
- Anne-Florence Echterbille (Emma P5, Elena P2) – *communication*
- Anaïs Deumer (Maxence P4, Ruben P2, Adèle M2)
- Bénédicte Peigneux (Emeline P5, Mathis P1)
- Jancy Nouncke (Elya P4, Sophia P1)
- Jeanne Poma (Timothée P4, Alicia P2)
- Jean-Xavier Jasienski (Mathis M2)
- Sophie Chéron (Sélim P2, Naël M1)

LE COMITE DES FETES ET ACTIVITES FESTIVES.

LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes, c'est avant tout une équipe de parents, d'enseignants, de membres du personnel et d'amis de l'école qui aiment faire vivre Saint-Pie X !

Notre mission ? Organiser de chouettes moments de convivialité où petits et grands passent un bon moment ensemble, tout en donnant un vrai coup de pouce à l'école.

Marché de Noël, Souper des Familles, Fête de l'École, Marché aux Jouets, Samedi Bricolages... derrière ces événements, il y a simplement une équipe de bénévoles qui donne un peu de son temps dans la bonne humeur.

Grâce à votre participation, les bénéfices permettent de financer des projets concrets qui profitent directement à nos enfants. Parmi les derniers investissements réalisés, on retrouve notamment le **tout nouveau module de jeux de la cour maternelle** ou encore le **financement d'une partie des cours de langues**, ce qui permet de réduire significativement la participation financière demandée aux familles. Les bénéfices contribuent également au remboursement des emprunts liés aux bâtiments ainsi qu'à différents projets et aménagements de l'école.

Et la bonne nouvelle ? **Pas besoin d'être disponible tous les week-ends ni d'avoir un diplôme d'organisateur d'événements !**

Que vous puissiez donner un coup de main une fois par an, pendant quelques heures, tenir un stand, préparer quelques crêpes, installer des tables, partager une idée ou participer plus régulièrement aux réunions... **chaque aide compte vraiment.**

Nos réunions sont ouvertes à tous les parents. Elles sont l'occasion de préparer les prochains événements, de partager de nouvelles idées... et de passer un bon moment ensemble.

Plus on est nombreux, plus l'organisation est légère... et plus c'est sympa !

Une équipe de bénévoles au grand cœur ❤️

Derrière tous ces projets, il y a une équipe de parents, d'enseignants, de membres du personnel et d'amis de l'école qui donnent un peu de leur temps (et beaucoup de leur bonne humeur !) :

- **Delphine Dieu** (maman de Baptiste en P1 et d'Hugo en P3), coordinatrice du Comité des Fêtes – ☎ 0472/20.62.41 • ✉ comitedesfetes@ecolestpiex.be
- Cédric (papa de Rosalie en P4 et de Sophie, ancienne élève)
- Lise (maman de Manoée en P2)
- Charles (papa de Célestin et Florent en P5 et d'Henri en P6)
- Simon (papa de Charlie en M3)
- Geneviève et Christophe (parents d'Angel en P4)
- Florence (maman de Manon en P3 et de Camille, ancienne élève)
- Aurélie (maman de Lucie en M1 et de Léa en M3)
- Vincent (papa de Basile en P5 et de Mona en P3)
- Isabelle (accueillante)
- Amélie et Frédérique (enseignantes)
- Lucie (directrice)
- Joëlle (représentante du Pouvoir Organisateur)

Et si votre prénom venait compléter cette liste ? 😊

Que vous souhaitiez vous investir toute l'année ou simplement donner un coup de main de temps en temps, vous serez toujours le ou la bienvenu(e). N'hésitez pas à contacter Delphine ou à venir nous rencontrer lors d'une réunion : il y a forcément une petite place pour vous dans l'équipe !

TRES IMPORTANT !

Les activités reprises dans la liste (non exhaustive) ci-dessus, sont organisées par des groupes ou comités, et non par l'école ou son P.O., dans le seul but de soutenir financièrement l'école. Ils peuvent avoir lieu dans, ou en-dehors du périmètre de l'école. Il s'agit bien évidemment d'événements pour lesquels votre présence ou celle de vos enfants, même si elle est très appréciée et, pour tout dire, indispensable à leur réussite, n'est en aucun cas obligatoire.

De ce fait, la responsabilité de l'école ou de son P.O. n'est en rien engagée lors de ceux-ci, mais les organisateurs font bien entendu en sorte de mettre tout en œuvre pour qu'ils se déroulent dans le respect des règles et lois en usage.

En particulier, la participation d'enfants mineurs doit se concevoir exclusivement sous la surveillance de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde légale ou temporaire.

Nous vous demandons de bien vouloir y veiller tout spécialement, et vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.

CONSEIL DE PARTICIPATION

Elle regroupe en plus du Pouvoir Organisateur, le directeur, des représentants des enseignants, des délégués de l'association de parents, du comité des fêtes, du personnel d'entretien, du secrétariat, l'éducatrice, des membres du PMS et du P.S.E.

LA VIE A L'ECOLE

COMMUNICATION / CONTACTS / REUNIONS

Chaque enseignant reçoit les parents de sa classe à un moment déterminé qui leur sera communiqué en début d'année **OU sur rendez-vous (à prendre par l'intermédiaire du journal de classe ou via l'adresse mail professionnelle)**. Ces contacts personnels se font en dehors des moments de surveillance.

Journal de classes primaires et farde d'avis (pour tous) servent de lien entre les parents et les enseignants. Ils seront consultés et signés tous les jours.

Les premières rencontres "parents-enseignants" en maternel ont eu lieu le **jeudi 20/08**

Les premières rencontres "parents-enseignants" en primaire auront lieu le **mardi 08/9**

à - 18h30 en classe pour les P1, P2.

- 19h30, rendez-vous, pour tous les parents du primaire, dans le réfectoire pour les informations générales.

- 20h15 dans les classes de P3 à P6.

Réunions des parents pour la remise des bulletins : le vendredi 27/11 (**13h à 18h30**) et le jeudi 01/07 (**12h30 à 17h30**).

Liste des contacts de l'école Saint Pie X

Équipe de Direction / Secretariat

Nom	Adresse e-mail
Lucie Cuyx	direction@ecolestpiex.be
France-Anne Rigau	secret.fontaine.fra@ecolestpiex.be
Laurence Debeuf	secret.debeuf.lau@ecolestpiex.be
Repas Chauds	repaschauds@ecolestpiex.be
Sabine Cremer	educ.cremer.sabine@ecolestpiex.be

Equipe maternelle

Nom	Adresse e-mail
Amélie Jakab	jakab.amelie@ecolestpiex.be
Bérengère Tillieux	tillieux.berengere@ecolestpiex.be
Frédérique Wittouck	wittouck.frederique@ecolestpiex.be
Hélène Tassin	tassin.helene@ecolestpiex.be
Kelly Martin	vangrinderbeek.nathalie@ecolestpiex.be
Ludovic Henrotte	henrotte.ludovic@ecolestpiex.be

Equipe primaire

Nom	Adresse e-mail
Adrien Cupers	cupers.adrien@ecolestpiex.be
Anne-Catherine Rousseau	rousseau.anne-catherine@ecolestpiex.be
Aurélie Morlot	morlot.aurelie@ecolestpiex.be
Brigitte Fortpied	fortpied.brigitte@ecolestpiex.be
Christine Druart	druart.christine@ecolestpiex.be
Claire Leyssen	leyssen.claire@ecolestpiex.be
Delphine Vidick	Vidick.delphine@ecolestpiex.be
Dominique Delatinne	delatinne.dominique@ecolestpiex.be
Katia Hardman	hardman.katia@ecolestpiex.be
Lucie Morsa	morsa.lucie@ecolestpiex.be
Sabine Dechef	dechef.sabine@ecolestpiex.be
Valérie Fontaine	fontaine.valerie@ecolestpiex.be
Pauline Stenuit	Stenuit.pauline@ecolestpiex.be

Maitres spéciaux

Nom	Adresse e-mail
Amandine Lemal	lemal.amandine@ecolestpiex.be
Donatienne Meert	meert.donatienne@ecolestpiex.be
Valérie Bocken	bocken.valerie@ecolestpiex.be
Maxime Zeidler	zeidler.maxime@ecolestpiex.be
Quentin mestach	mestach.quentin@ecolestpiex.be

Comité des fêtes et A.P.

Nom	Adresse e-mail
A.P. Saint Pie X	ap@ecolestpiex.be
Delphine Dieu	comitedesfetes@ecolestpiex.be

Horaire des cours : Matin de 8 h 30 **précises** à 12 h 20. * L'après-midi de 13 h 35 à 15 h 30, * sauf le vendredi à 14h30. *

*à 12h20,15h20, 14h20 pour les élèves du rez-de-chaussée des maternelles.

L'arrivée.

Une garderie est organisée à partir de 7 h.

Visez une arrivée à 8h20 pour être bien à l'heure.

Tout retard entraîne une perturbation dans la vie de la classe et met l'enfant en mal être.

Le départ à 12h20 le mercredi, à 14h30 le vendredi et à 15h30 lundi, mardi et jeudi.

Deux possibilités sont offertes aux parents :

1. Ils viennent chercher leurs enfants sur les cours :

- soit cour des maternelles (enfants de maternel plus frères et sœurs de primaire).
- soit cour des primaires (enfants de primaire uniquement)

2. Ils autorisent leurs enfants (avec autorisation écrite remise à l'enseignant) à rentrer seuls à la maison sous leur responsabilité. (Cartes de sorties)

Si pour une raison quelconque et exceptionnelle (rendez-vous médical, maladie, ...) votre enfant doit quitter l'école en journée, nous vous demanderons, et ce pour des raisons de sécurité, de venir le chercher et de le reconduire en classe. De même, en cas d'arrivées tardives.

Les enfants ayant oublié un objet classique ne se permettront pas de revenir à l'école et de s'y introduire sans permission. Les parents aideront leurs enfants à respecter cette consigne.

Les absences.

Veuillez-vous référer à la circulaire Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 23/11/98

Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 23/11/98 : Fréquentation scolaire

1. Principe

Aucune absence n'est acceptée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée de pièces justificatives.

2. Absences justifiées

Le Gouvernement de la Communauté Française a arrêté le 23/11/98 la liste des absences considérées comme justifiées.

Sont considérées comme justifiées les absences motivées par :

1. L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier (dès 3 jours d'absence).
2. Toute convocation ou attestation délivrée par une autorité publique ;
3. Le décès d'un parent ou allié de l'élève, au premier degré : 4 jours maximum.
4. Le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève : 2 jours maximum ;
5. Le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 4ème degré, n'habitant pas sous le même toit que l'élève : 1 jour maximum.

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents justificatifs des absences doivent être remis [au titulaire de classe](#) au plus tard :

- **Le lendemain du dernier jour d'absence** lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours.
- Le 4ème jour d'absence dans les autres cas, [par mail](#).

3. Motifs laissés à l'appréciation du chef d'établissement

Les motifs justifiant l'absence, autres que ceux définis au point 2 sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement.

Toutefois, ces motifs doivent relever de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liées à des problèmes :

- familiaux ([si justifiés et expliqués](#)) - de santé mentale et physique - de transport.

L'appréciation du chef d'établissement doit être motivée et conservée au sein de l'établissement. Les délais de justification sont ceux cités au point 2.

4. Absences injustifiées

Toute autre absence que celles visées aux deux points précédents est considérée comme injustifiée. L'appréciation de la légitimité de la justification produite est de la compétence et de la responsabilité du chef d'établissement, qui se doit d'en informer les autorités compétentes dès que 9 demi-jours injustifiés sont atteints.

ACTIVITES ET SERVICES

[Voir tableau des frais pour l'année 26-27 \(P17\)](#)

Ces montants sont les maximums que nous vous demanderons, en fonction des activités organisées.

REMARQUE.

[L'école se réserve le droit d'adapter les montants forfaitaires en cas d'augmentation des frais des transports \(le coût du carburant\) et / ou augmentation du tarif de la piscine.](#)

[En début d'année, les parents sont amenés à inscrire leur\(s\) enfants\(s\) aux différents services auxquels ils souscrivent.](#)

[Ceux-ci seront imputés dans les 10 factures de l'année.](#)

[A tout moment, ces choix peuvent être modifiés en écrivant à \[secret.debeuf.lau@ecolestpiex.be\]\(mailto:secret.debeuf.lau@ecolestpiex.be\)](#)

[Pour les P6 uniquement 3 € par mois frais des ateliers techniques et projets \(cfr Projet Pédagogique et Educatif\)](#)

DON A L'ECOLE.

Chaque famille peut choisir, sur la feuille de services, d'offrir 5€ par facture, via l'aîné de la fratrie.

ETUDE et GARDERIE

Etude surveillée : 15h40 à 16h30 les lundi, mardi et jeudi.

Garderie Matin : de 07H00 à 08H30 Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Garderie Soir : de 16H00 à 18H00 Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 18h00.

Garderie Le mercredi : de 13h00 à 17h00.

Toute période commencée est à payer entièrement.

Toutes les garderies et études sont à payer par mois et par enfant, le mois suivant.

En cas de retard à la garderie, une indemnité de 10€ par demi-heure entamée vous sera directement réclamée.

Les jours de conférence pédagogique, une garderie sera assurée : 6 € par demi-journée

TENUE VESTIMENTAIRE

Tenue, chaussures, sandales pratiques doivent être adaptées au climat, sobres, correctes excluant négligence et excentricité.

Pour le 5/12, jupe ou pantalon bleu, blouse ou chemisier blanc, pull ou gilet bleu seront exigés en certaines circonstances.

Tous les effets seront marqués au nom de l'enfant. (Beaucoup trop de vêtements ne le sont pas). Pour les travaux manuels, tous les enfants auront un tablier.

A la fin de chaque trimestre, tous les objets trouvés et non réclamés la dernière semaine de cours sont destinés à un organisme pour enfants dans le besoin.

ACCIDENTS

Assurances :

En cas d'accident relevant de l'assurance scolaire, l'école ouvrira un dossier auprès de notre courtier. Vous recevrez, par mail, votre n° de dossier et les démarches à suivre auprès de l'assureur.

L'assurance scolaire ne couvre pas les enfants avant 7 heures le matin, ni après 18 heures le soir, c'est-à-dire en dehors des activités prévues par l'école (sauf en cas de classes de dépaysement).

ENVIRONNEMENT – PROPRETE : VOTRE AFFAIRE AUSSI

L'attention et la collaboration de toutes et de tous, parents, élèves, équipes sont attendues pour respecter l'environnement. On évitera, entre autres, de jeter papiers, mégots et berlingots n'importe où. On respectera la propreté partout, en commençant par l'école et les abords de celle-ci. On pensera à utiliser les bonnes poubelles pour y jeter ses déchets. Par environnement, il faut aussi entendre le mobilier ou le matériel prêté par l'école (gratuité, par exemple). En cas de détérioration ou de perte régulière, un dédommagement financier vous sera réclamé. Merci d'en conscientiser vos enfants.

Chaque semaine, une classe primaire est responsable de la propreté de la grande cour et une classe maternelle de la petite cour.

CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ECOLE

Venir à l'école constitue aussi un apprentissage citoyen et un éveil à l'autonomie. C'est dans cette optique, renforcée par les préoccupations environnementales urgentes que l'école adhère au principe STOP : penser d'abord à la marche à pied, puis au vélo, ensuite aux transports en commun et enfin à la voiture individuelle. Ces considérations générales se renforcent encore avec la possibilité de chantiers rendant partiellement ou totalement indisponibles certaines voiries (comme le kiss and ride).

- **A pied** : plusieurs sentiers pédestres mènent à l'école en toute sécurité : le sentier du bois des Corbeaux, le chemin du Piroy et divers chemins à travers les clos. N'oubliez pas de les emprunter ou de venir les découvrir à l'occasion d'une marche ADEPS, par exemple.
- **A vélo** : l'école dispose d'un abri vélo sécurisé, éclairé et à l'abri de la pluie. N'hésitez pas à vous en servir. Pensez à planifier l'itinéraire en fonction du trafic et du relief. Les enfants ont l'occasion de passer un brevet cycliste pendant leur parcours scolaire.
- **En transports en commun** : l'arrêt de bus situé en face de l'Eglise se trouve sur la ligne TEC 366 : Court-St-Etienne / Limauge / Céroux / Ottignies / Limelette / Rixensart. La gare d'Ottignies est distante de 1.500 m et accessible par le sentier du Piroy, largement en dehors de la circulation automobile.
- **En voiture** : si vraiment, aucune des solutions précédentes ne convient, n'oubliez pas de penser au co-voiturage et soyez particulièrement prudent aux abords de l'école. Rappelons quelques consignes :
 1. Pour dépasser un cycliste, le code de la route impose de laisser une distance latérale de 1 mètre en agglomération et 1.5 mètre en dehors. En conséquence, dépasser un cycliste dans l'avenue Saint-Pie X ne peut se faire qu'en commettant une infraction, indépendamment du danger que cela représente.
 2. Stationnement : selon l'âge de l'enfant, il est conseillé d'y recourir le plus loin possible de l'école, de manière à limiter la circulation à ses abords. Pensez à déposer les enfants près des cheminements piétons mentionnés plus haut pour leur permettre de gagner l'école à pied. **Si vous voulez vraiment passer par l'avenue Saint-Pie X, soyez particulièrement prudents lors des manœuvres et**

empruntez-là dans le sens église vers école. Rien n'interdit d'aller dans l'autre sens mais refléterait un manque total de courtoisie et de de convivialité. Pour toutes ces raisons, il est nettement préférable de recourir au Kiss and Ride (voir photo). Ne dépassez pas le panneau E3 au-delà vous êtes en infraction ! (voir panneau photos ci-dessous)



3. Arrêt : manœuvre qui consiste, dans la définition du code de la route, à s'arrêter le temps d'embarquer ou de débarquer des personnes ou des marchandises. L'arrêt est autorisé devant un garage mais pas le stationnement. Il est par contre interdit, par exemple, sur une piste cyclable.
4. Devant la grille de l'école et le chemin paroissial : **stationnement ET arrêt sont interdits** par le panneau routier ad hoc. Cela résulte d'impératifs de sécurité : il faut que des véhicules de secours puissent passer à tout moment.
5. Moteur à l'arrêt : le code de la route impose de couper le moteur lors de l'arrêt d'un véhicule. C'est particulièrement important aux abords d'une école pour préserver les poumons des jeunes enfants.

Notre lieu de parking et "Kiss and Ride".



Nous comptons sur vous tous pour que notre école et son quartier puissent rester des lieux sûrs, conviviaux et « enfants admis ». Prévenez aussi les grands-parents et autres responsables de vos enfants de ces règles de bon fonctionnement.

EPHEMERIDES

JOURS DE CONGE (tous les jours inclus).

1er trimestre

Fête de la Communauté française	dimanche 27 septembre 2026.
Congé de Toussaint	du 19 octobre au 30 octobre 2026.
Fête des morts	lundi 2 novembre 2026
Armistice	mercredi 11 novembre 2026.
Vacances de Noël	du 21 décembre 2026 au 01 janvier 2027.

2ème trimestre

Mardi gras	mardi 09 février 2027
Congé de "carnaval"	du 22 février au 05 mars 2027.

3ème trimestre

Lundi de pâques	lundi 29 mars 2027
Vacances de printemps	du 26 avril au 07 mai 2027.
Ascension	jeudi 06 mai 2027.
Pentecôte	lundi 17 mai 2027.
Les vacances d'été débutent le	samedi 03 juillet 2027.
Rentrée 2026	Lundi 29 août 2027.

CONFERENCES PEDAGOGIQUES, connues à ce jour (congé pour les élèves, garderies organisées).

Conférence 1	vendredi 20 novembre 2026
Conférences 2	lundi 15 mars 2027
Conférences 3	à définir
Formation des enseignants par la FWB :	de P3/4, lundi 16 novembre 2026 de P5/6, lundi 12 avril 2027

CLASSES DE DEPAYSEMENT.

Les M3/P1/P2 partent en classes de dépaysement, à la ferme des castors, du mercredi 16 au vendredi 18 septembre 2026.

Les P3/P4 partent en classes historiques à Jamiolle du mardi 13 au vendredi 16 octobre 2026
Les derniers détails suivront.

Chers parents,

À partir de l'année scolaire 2026-2027, la Fédération Wallonie-Bruxelles met en œuvre une réforme importante de la gratuité scolaire.

L'objectif annoncé est positif : permettre à chaque enfant de disposer gratuitement du matériel scolaire nécessaire à ses apprentissages, de la maternelle à la 5e primaire.

A l'école St Pie X, nous partageons pleinement cette volonté de garantir l'égalité des chances et l'accès de tous les enfants à un enseignement de qualité.

Cependant, cette réforme s'accompagne d'une diminution importante des moyens financiers accordés aux écoles.

Concrètement, alors qu'une école recevait auparavant environ 75 € par élève pour financer les fournitures et le matériel scolaire, les montants prévus aujourd'hui sont les suivants :

● Accueil, M1 et M2 : 17,80 € par élève

● M3 : 20,46 € par élève

● P1 à P5 : 24,52 € par élève

Ces montants représentent environ un tiers des moyens précédemment disponibles.

Pourtant, les besoins des élèves restent identiques.

Chaque année, l'école doit continuer à financer :

- les crayons, marqueurs, gommes, colles et ciseaux ;
- les fardes, intercalaires, feuilles et classeurs ;
- le matériel mathématique et scientifique ;
- le matériel artistique et créatif ;
- le matériel collectif utilisé quotidiennement dans les classes ;
- le renouvellement du matériel usé, perdu ou détérioré.

Pour une école comme la nôtre, qui accueille près de 300 élèves, cette réforme représente une diminution estimée à près de 18 000 € de moyens par an consacrés au matériel scolaire.

Malgré cette situation, nous avons fait le choix de préserver plusieurs aides importantes pour les familles.

Ainsi, nous continuerons à mettre gratuitement à disposition des élèves les manuels et applications numériques scolaires utilisés dans les différentes classes. Ces ouvrages représentent un investissement conséquent pour l'école. À titre indicatif, un manuel scolaire coûte en moyenne une douzaine d'euros par élève, sans compter les remplacements nécessaires au fil des années.

Nous avons également choisi de maintenir les deux heures de gratuité des garderies journalières.

Ces décisions témoignent de notre volonté de préserver l'accessibilité financière de notre établissement tout en maintenant un enseignement de qualité.

Toutefois, face à cette réduction importante des moyens, nous souhaitons faire appel à la solidarité des familles qui en ont la possibilité.

À titre indicatif :

- le matériel de base du plumier représente entre 18 à 25 € par élève ;
- le matériel mathématique et scientifique représente environ 20 € par élève ;
- le matériel artistique, créatif et collectif représente encore 20 à 30 € supplémentaires par élève.

Le manque à gagner généré par cette réforme représente ainsi plus de 50 € par enfant.

C'est pourquoi nous proposerons, en début d'année scolaire, aux familles qui le souhaitent, d'effectuer une contribution volontaire destinée à soutenir l'achat du matériel scolaire utilisé par l'ensemble des élèves.

Cette participation sera entièrement facultative.

Les familles qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas participer continueront naturellement à bénéficier des mêmes services et du même matériel pour leurs enfants.

Par ailleurs, nous poursuivrons notre politique de réutilisation du matériel et accueillerons avec plaisir tout don de matériel scolaire en bon état : crayons, marqueurs, lattes, compas, calculatrices, fardes, classeurs, intercalaires, matériel artistique, etc.

Nous sommes convaincus que la gratuité scolaire ne prend tout son sens que si elle permet réellement à chaque enfant de disposer du matériel nécessaire pour apprendre, créer, expérimenter et réussir.

Nous vous remercions sincèrement pour votre confiance, votre compréhension et votre soutien.

Ensemble, continuons à faire vivre une école accueillante, ambitieuse et solidaire au service de tous les enfants.

Bien cordialement,

Lucie Cuyx,
Directrice

Estimation des frais scolaires demandés aux parents pour l'année 2026/2027									
Coûts maximum autorisés pour l'année 2026-27. Les facturations mensuelles établies aux prix coûtants									
Ecole Saint Pie X Avenue St Pie-X, 5 1340 Otignies - Limelette		A partir de 3 enfants de la même famille, dans l'école, le temps du midi est offert pour le 3ème enfant.					date du document : vd 19/06/2026		
Libellés		Classes maternelles				Classes primaires			
		Accueil/M 1	2ème mat.	3ème mat.	1ère et 2ème prim.	3ème et 4ème prim.	5ème prim.	6ème prim.	
A) FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES (2) (tarifs annuels)									
Animations (artistiques, musicales, scientifiques, langues)					40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Activités et sorties culturelles					40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Activités sportives (journée sportive, vélo et natation)					40,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €
Totaux		56,94 €	56,94 €	56,94 €	120,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Classe de dépaysement (2)		126,54€ (1X sur les 3 ans)			220,00 €	235,00 €	235,00 €	250,00 €	
					(3 jours)	(4 jours)	(4 jours)	(5 jours)	
B) LES FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS AUXQUELS VOUS COMPTEZ SOUSCRIRE (tarifs annuels)									
Procure		Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité*	Gratuité*	Gratuité*	Gratuité*	A charge des parents
Achat groupé de cahiers d'exercices (3)					65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
*Vu la réforme de la gratuité de 2026, 2 propositions sont faites aux parents : soit participer financièrement au contenu des plumières (15) en P1/2, 30t dès la P3), soit les fournir eux-mêmes.									
C) LES SERVICES PROPOSES PAR L'ECOLE									
Accueil du temps de midi		16,5€/mois		16,5€/mois		16,5€/mois		16,5€/mois	
Potages		(par mois)		(par mois)		(par mois)		(par mois)	
Repas chauds		9,00 €		9,00 €		9,00 €		9,00 €	
Gardiennes matin /soir		(par unité)		(par unité)		(par unité)		(par unité)	
		5,50 €		5,50 €		5,50 €		5,80 €	
		5,50 €		5,50 €		5,80 €		5,80 €	
Gardiennes soir		Gratuites 2 heures au total par journée (En partie subsidiée par la commune d'Ottignies - Louvain-la-Neuve)							
Garderie du mercredi PM		1,50 €		1,50 €		1,50 €		1,50 €	
Etudes dirigées P1 à P6		1,50 €		1,50 €		1,50 €		1,50 €	
		2,70 €		2,70 €		2,70 €		2,70 €	
Remarques:									
		1) L'ensemble des frais proposés par l'école a fait l'objet d'une réflexion par le Conseil de participation de l'école qui a marqué son accord sur l'ensemble des frais à partir de l'année 2026/2027, le 08/06/2026.							
		2) En cas d'absence à une activité, la part du transport liée à l'excursion restera comptée, même si elle est couverte par un certificat médical.							
		3) A propos des frais scolaires facultatifs (cahiers d'exercices), un exemplaire sera mis à disposition durant 1 semaine pour le photocopier par vos soins, si vous le préférez.							
		au bureau pour les enfants qui ne les auront pas achetés. Ils vous sont vendus au coût réel et vous bénéficiez de nos réductions.							
		4) La commune d'Ottignies demande un système de gratuité de 2h/jour pour les garderies, soit 1h30 le matin et 30 min jusqu'à 16h00. Elle participe, en partie, au coût du personnel d'accueil.							
		5) Une garderie est assurée les jours de conférence pédagogique. Son coût est de 6€/demi-journée.							
		6) En cas de retard, à la fermeture de la garderie (18h ou 17h le mercredi), un dédommagement sera à payer directement au prix de 10€ la demi-heure entamée.							
		7) Dans notre école, pour mettre en œuvre le mécanisme de solidarité proposé dans la circulaire du 29 août 2013, le conseil de participation et le Pouvoir organisateur ont opté pour un fond de solidarité, alimenté par des activités telles que le Marché de Noël. Il est activé par une demande des parents à la direction et géré en toute discrétion.							
		8) Les factures impayées, des années antérieures, y compris en cas de changement d'école, seront dûes et si besoin, avec intervention d'une société de recouvrement.							

Inscription aux services - Année 2026/2027

A rendre obligatoirement pour le 07/09 au plus tard.

Mme /Mr

Parent(s) de, enfant en

....., enfant en

....., enfant en

Opte(nt) pour les services suivants :

		Prénom 1 :	Prénom 2 :	Prénom 3 :
Temps de midi 16.50€/mois	Tous OUI, sauf si temps du midi en dehors de l'école	oui - non	oui - non	Gratuit pour le 3e enfant.
Potage 9€/mois		oui - non	oui - non	oui - non
Repas chauds maternelles et P1/2 : 5,50 €/repas		oui - non	oui - non	oui - non
Repas chauds P3 à P6 : 5,80€/repas		oui - non	oui - non	oui - non
Garderie 1,50€/demi-heure entamée	Gratuite le matin ; payante après la 1/2h de sortie des cours	oui - non	oui - non	oui - non
Etude dirigée 2,70€/50 minutes	Lu, Ma, Je. 1/2/3 séance(s) au choix. De 15h40 à 16h30, de P1 à P6	oui - non	oui - non	oui - non
Garderie du mercredi PM 1,50€/demi-heure entamée	De 13h à 17h	oui - non	oui - non	oui - non

Donne(nt) leur accord pour :

En primaire : achat groupé de manuels scolaires et de cahiers d'exercices en primaire - Max 65€/an*	oui - non
Achat groupé du matériel du plumier classique De P1 à P5 - 15€ /an	oui - non
+ Achat groupé du matériel du plumier math/sc. De P3 à P5 - 15€ /an	oui - non

Offrir à l'école 5€/facture/aîné de la famille (10 factures /an)	oui - non
--	-----------

* A propos des frais scolaires facultatifs (cahiers d'exercices, revues) les parents qui ne les auront pas achetés en achat groupé auront un exemplaire à leur disposition au bureau. A charge pour les parents de les photocopier en dehors de l'école et de les restituer dans un délai de 3 jours.

Les inscriptions aux différents services (potage/repas chauds/garderie/étude) sont modifiables en cours d'année. N'hésitez pas à écrire à Mme Laurence, secrétaire, pour l'informer de tout changement :

secret.debeuf.lau@ecolestpiex.be

Les élèves qui participent à une étude ou à une activité parascolaire ne sont bien entendus pas cochés présents à la garderie durant la séance.

Le PMS répond aux demandes individuelles à n'importe quel moment de la scolarité (difficultés d'adaptation scolaire ou caractérielles).

Une permanence est assurée à l'école (veuillez-vous référer au document propre au PMS).

Adresse : 7, rue des Liégeois, 1348 Louvain-La-Neuve, Tel : 010/414793.

Le Centre PMS, c'est :

QUOI ?

- Un service de consultation, de guidance et d'aide, public, subventionné (donc gratuit), indépendant de l'école mais travaillant en collaboration avec celle-ci
 - Une équipe pluridisciplinaire, pour un abord global des situations
 - Un lieu d'Ecoute : « ... un lieu privilégié où les gens peuvent poser leurs questions, travailler leurs interrogations, construire leurs décisions, élaborer leurs projets. » (Extrait du Livre Blanc des centres P.M.S. Libres)
-

POUR QUOI ?

- Pour toutes questions concernant l'évolution, le développement, l'adaptation, la formation de l'enfant et du jeune,
 - Pour des demandes plus spécifiques concernant une situation de crise, des difficultés scolaires, les choix d'orientation, le projet d'avenir, l'information sur les études et professions,
 - Parce qu'il est parfois nécessaire de s'arrêter, réfléchir avec une tierce personne, prendre conseil
-

POUR QUI ?

- L'enfant, le jeune, pendant toute sa scolarité
 - Son entourage éducatif : parents, enseignants, éducateurs, ...
 - Toute personne pouvant contribuer au développement harmonieux de sa personne
-

COMMENT ?

- Par des entretiens, des animations, des tests, la participation aux conseils de classe, la – collaboration avec des intervenants extérieurs, ...
-

NOTRE EQUIPE A PIE X : [Caroline Baonville](#)

Les parents (les personnes responsables) peuvent, à tout moment, refuser l'intervention de guidance individuelle. Dans ce cas, le ministère prévoit une procédure spécifique à respecter (circulaire du 24/07/95). Celle-ci consiste à écrire au Directeur du CPMS concerné pour demander les documents appropriés qui permettront de l'acter.



PSE Libre Brabant wallon
 ☒ Montagne d'Aisemont, 119
 1300 Wavre
 ☎ 010/22.45.51
 📧 wavre@pselibrebw.be

Le bilan de santé par le service de Promotion de Santé à l'Ecole du Brabant wallon de Wavre

Chers parents, responsables de l'élève,

Le bilan de santé de votre enfant est organisé par le service de promotion de la santé à l'école (PSE) libre du Brabant wallon (antenne de Wavre). Le service est composé d'une équipe de médecins, infirmières, aides administratives et animateurs-trices dédiée au bien-être et à la santé des élèves à l'école.

Les missions du PSE comprennent :

- la réalisation de bilans de santé,
- la vaccination gratuite selon les recommandations de l'ONE,
- la promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé (animations concernant la vie relationnelle, affective et sexuelle, l'alimentation, l'hygiène...)
- la gestion des maladies infectieuses dans les écoles,
- le recueil de données sanitaires.

Le bilan de santé est obligatoire et réglementé par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur non universitaire (M.B., 17/04/2019). En cas d'**opposition au bilan** de santé réalisé par notre service, les responsables de l'élève envoient au PSE un courrier **par lettre recommandée dès réception de ce courrier et au plus tard pour le 30 septembre 2025**. Ils doivent ensuite organiser le bilan de santé de leur enfant dans un autre service PSE agréé dans les deux mois à dater de l'envoi de la lettre recommandée.

Pour les élèves concernés par un bilan de santé (voir tableau explicatif ci-dessous), nous invitons les parents concernés à remplir le **questionnaire médical confidentiel** distribué par l'école et à y joindre une **copie de la carte de vaccination de votre enfant**. Ces informations nous permettent de constituer le dossier médical, d'analyser le statut vaccinal et d'assurer le suivi personnalisé des élèves. Toutes ces données sont confidentielles et sont traitées selon les protocoles exigés par le RGPD (politique de confidentialité disponible sur notre site internet : <https://www.pselibrebw.be>).

Si une vaccination est recommandée pour votre enfant, une autorisation de vaccination est également transmise par l'école. La vaccination est réalisée uniquement si l'autorisation de vaccination est dûment complétée, datée et signée.

Pour chaque année concernée par le bilan de santé, vous en trouverez ci-dessous le contenu détaillé. Cette organisation peut être modifiée selon les ressources du PSE ou à la suite de circonstances exceptionnelles.

1 ^{ère} maternelle	- mesure du poids et de la taille - examen de la vue de loin - examen de l'audition - examen de l'œil, de la sphère ORL et bucco-dentaire
3 ^{ème} maternelle	- mesure du poids et de la taille - examen de la vue de loin et de la vision des couleurs - examen de l'audition - examen de l'œil, de la sphère ORL et bucco-dentaire, du système cardio-pulmonaire, abdominal, génital externe et de la statique
2 ^{ème} primaire	- examen de la vue de loin - vaccination (2^{ème} dose rougeole-rubéole-oreillons) si demandée - vaccination (rattrapage polio-diphtérie-tétanos-coqueluche) si demandée
4 ^{ème} primaire	- examen de la vue de loin

6 ^{ème} primaire	- mesure du poids et de la taille - examen de la vue de loin et de la vision en relief - examen de la sphère ORL et bucco-dentaire, du système cardio-pulmonaire, abdominal, génital externe et de la statique
2 ^{ème} secondaire 1 ^{ère} différenciée 2 ^{ème} différenciée	- mesure du poids et de la taille - examen de la vue de loin - examen de la sphère ORL et bucco-dentaire, du système cardio-pulmonaire, abdominal, génital externe et de la statique - vaccination (contre papillomavirus (HPV)) si demandée
4 ^{ème} secondaire	- mesure du poids et de la taille - examen de la vue de loin - examen de l'audition - examen de la sphère ORL et bucco-dentaire, du système cardio-pulmonaire, abdominal, génital externe et de la statique - vaccination (rappel diphtérie-tétanos-coqueluche) si demandée
Enseignement spécialisé CEFA	- examen adapté selon l'âge de l'élève, réalisé un an sur deux - vaccination selon l'âge de l'élève si demandée

Lors du bilan de santé, les élèves sont accueillis par notre équipe qui se présente et leur explique le déroulement de la visite.

Les élèves sont ensuite reçus en consultation individuelle par l'infirmière scolaire. Les examens réalisés permettent de dépister des troubles de la croissance staturo-pondérale, des troubles visuels (baisse de la vision de loin, daltonisme ou trouble de la vision en relief) et des troubles de l'audition. Il s'agit également d'un moment de discussion privilégié avec l'élève notamment pour parler de son hygiène de vie et de son bien-être.

Le bilan se poursuit par la consultation avec le médecin scolaire. Nous valorisons le respect de l'autonomie et de la dignité de chaque enfant. L'examen clinique est toujours expliqué à l'élève et réalisé avec son **consentement**. Les objectifs de la consultation médicale sont multiples :

- le dépistage de maladies (scoliose, puberté précoce/tardive, maladie de peau...),
- la prévention de maladies (caries, obésité, addictions...),
- la détection de situations à risque (harcèlement, détresse psychologique...).

La consultation médicale est aussi l'occasion d'un temps d'échange où l'élève peut poser des questions concernant sa santé. L'équipe médicale fournit des informations et conseils adaptés à l'élève. Aucun traitement n'est prescrit ni administré lors du bilan de santé.

Nous sommes soucieux de travailler en partenariat avec les parents ou responsables des élèves et sommes disponibles pour répondre à vos questions ou inquiétudes éventuelles concernant la santé de votre enfant. Les résultats et conclusions du bilan de santé vous seront systématiquement transmis par un courrier sous enveloppe fermée remis à votre enfant. N'hésitez pas à les réclamer si vous ne les avez pas reçus.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

L'équipe PSE de Wavre

Belle année scolaire !
Merci de conserver ce carnet de route à portée de la main.

L'Ecole St. Pie X